

TRANSITION AUX IFRS SOMMAIRE

- **Transition aux IFRS : compte de résultat consolidé IFRS préliminaire 31/12/2004**
- **Transition aux IFRS : bilan actif consolidé IFRS préliminaire 31/12/2004**
- **Transition aux IFRS : bilan passif consolidé IFRS préliminaire 31/12/2004**

1	NOTE 1 – CONTEXTE DE LA PUBLICATION.....	7
1.1	<i>Etablissement des informations financières 2004 sur la transition aux normes IFRS</i>	7
1.2	<i>Organisation du projet de conversion.....</i>	7
2	NOTE 2 – IMPACTS DE LA PREMIERE ADOPTION DES IFRS	9
2.1	<i>Options et positions comptables retenues par le Groupe ILIAD.....</i>	9
2.2	<i>Impacts sur les capitaux propres et le résultat 2004.....</i>	10
2.3	<i>Impacts sur le résultat 2004.....</i>	11
2.4	<i>Impacts sur le bilan au 1^{er} janvier 2004.....</i>	13
2.5	<i>Impacts sur le bilan au 31 décembre 2004.....</i>	15
2.6	<i>Description des principaux retraitements IFRS.....</i>	17
2.6.1	<i>Périmètre.....</i>	17
2.6.2	<i>Provisions pour retraites et avantages similaires</i>	17
2.6.3	<i>Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition</i>	17
2.6.4	<i>Impôts différés.....</i>	17
2.6.5	<i>Frais de développement</i>	18
2.6.6	<i>Stocks options et offres réservées aux salariés</i>	18
2.6.7	<i>Actions propres.....</i>	18
2.6.8	<i>Principaux reclassements au bilan</i>	19
2.6.9	<i>Principaux reclassements au compte de résultat.....</i>	20
2.7	<i>Effets sur le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004.....</i>	21
3	NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES.....	22
3.1	<i>Référentiel comptable.....</i>	22
3.2	<i>Modalités de consolidation.....</i>	22
3.3	<i>Opérations en devises.....</i>	23
3.4	<i>Présentation des états financiers.....</i>	23
3.5	<i>Chiffre d'affaires</i>	23
3.6	<i>Résultat par action</i>	24
3.7	<i>Ecarts d'acquisition</i>	24
3.8	<i>Immobilisations incorporelles.....</i>	25
3.9	<i>Immobilisations corporelles.....</i>	25
3.10	<i>Contrats de location-financement</i>	26
3.11	<i>Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé.....</i>	26
3.12	<i>Immobilisations financières.....</i>	26

3.13	<i>Valeurs mobilières de placement</i>	27
3.14	<i>Stocks</i>	27
3.15	<i>Créances</i>	27
3.16	<i>Impôts différés</i>	27
3.17	<i>Provisions</i>	28
3.18	<i>Engagements de retraite</i>	28
3.19	<i>Produits constatés d'avance</i>	29
3.20	<i>Plan d'options de souscriptions d'actions</i>	29
3.21	<i>Actions propres</i>	29
3.22	<i>Recours à des estimations</i>	29

TRANSITION AUX IFRS
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En milliers d'Euros	Au 31 décembre 2004
Chiffre d'affaires	491 446
Autres produits de l'activité	0
Achats consommés	(281 354)
Charges de personnel	(21 756)
Charges externes	(65 550)
Impôts et taxes	(3 117)
Dotations aux provisions	(3 068)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	2 511
Autres produits et charges d'exploitation	(6 294)
Résultat opérationnel avant amortissements R.O.A.A.	112 818
Dotations aux amortissements	(57 152)
Résultat opérationnel courant	55 666
Autres produits et charges opérationnels	2 556
Résultat opérationnel	58 222
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	918
Coût de l'endettement financier brut	(972)
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>(54)</i>
Autres produits et charges financiers	2 731
Charge d'impôt	(20 181)
Quote-part du résultat net des sociétés mise en équivalence	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	40 718
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0
RESULTAT NET (Part du Groupe)	40 718
. Part du Groupe	40 717
. Intérêts minoritaires	1

Résultat net par action des activités poursuivies	0.76
Résultat net par action dilué des activités poursuivies	0.75
Résultat net par action des activités abandonnées	/
Résultat net par action dilué des activités abandonnées	/
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	0.76
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé	0.75

TRANSITION AUX IFRS
BILAN ACTIF CONSOLIDE IFRS

En milliers d'Euros	Au 31 décembre 2004
Ecarts d'acquisition	4 460
Immobilisations incorporelles	975
Immobilisations corporelles	267 649
Immeubles de placement	0
Actifs biologiques	0
Participations dans les entreprises associées	0
Autres actifs financiers	5 071
Actifs d'impôts différés	5 280
Autres actifs non courants	66
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	283 501
Stocks	10 086
Actifs d'impôts exigibles	0
Clients et autres débiteurs	102 412
Autres actifs financiers	295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 485
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	143 278
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	0
TOTAL DE L'ACTIF	426 779

TRANSITION AUX IFRS
BILAN PASSIF CONSOLIDE IFRS

En milliers d'Euros	Au 31 décembre 2004
Capital	10 000
Réserves consolidées	58 622
Prime d'émission	83 763
Autres réserves	26 092
Ecart de réévaluation	0
Ecart de conversion	0
CAPITAUX PROPRES.	178 477
<i>Dont</i>	
. Part du Groupe	178 476
. Intérêts minoritaires	1
Provisions à long terme	540
Passifs financiers	5 245
Impôts différés	0
Autres passifs non courants	5 131
PASSIFS NON COURANTS	10 916
Provisions à court terme	952
Dette d'impôts	6 258
Fournisseurs et autres créiteurs	206 065
Passif financiers	24 111
PASSIFS COURANTS	237 386
PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	426 779

1 NOTE 1 – CONTEXTE DE LA PUBLICATION

1.1 Etablissement des informations financières 2004 sur la transition aux normes IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe ILIAD au titre l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS et interprétations qui devraient être adoptées en Europe et appliquées par le Groupe ILIAD au 31 décembre 2005..

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS / IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec en comparatif l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

En vue de la publication de ces états comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe ILIAD a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS / IFRS présentant à titre préliminaire l'impact chiffré attendu au passage aux IFRS sur :

- Le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005,
- La situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le Groupe ILIAD estime devoir appliquer sur la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en note 2 résulte en conséquence :

- Des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour,
- Des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS 2005.

Dans la mesure où les comptes consolidés annuels 2005, ainsi que l'information comparative qui leur sera jointe, devront être arrêtés sur la base des principes applicables au 31 décembre 2005, les informations du présent document relatives au 31 décembre 2004 pourront encore devoir être modifiées pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par la Commission Européenne.

1.2 Organisation du projet de conversion

Dès l'achèvement des opérations ayant permis son introduction en Bourse (en Janvier 2004), le Groupe ILIAD a mis en place un groupe de travail en charge du projet de transition vers les normes IAS / IFRS.

Cette équipe a conduit une analyse des différentes normes, permettant d'identifier les divergences de méthodes comptables susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Une synthèse des impacts identifiés a été établie par le groupe de travail, validée par la Direction financière du Groupe ILIAD et soumise aux auditeurs externes.

Les documents de synthèse (bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et comptes consolidés 2004) ont été établis sur cette base dans le courant du premier semestre 2005.

2 NOTE 2 – IMPACTS DE LA PREMIERE ADOPTION DES IFRS

Cette note détaille d'une part, les principes retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture préliminaire IFRS au 1^{er} janvier 2004, d'autre part, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués ainsi que leurs effets sur les bilans préliminaires au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 et sur les résultats préliminaires de l'exercice 2004.

Les informations financières 2004 sur la transition IFRS sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et des normes IFRS / IAS applicables au 31 décembre 2005, telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2004 et approuvées par l'Union Européenne.

Les normes d'application optionnelle en 2004 (IAS 32, IAS 39 et IFRS 4) demeurent sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe ILIAD.

2.1 Options et positions comptables retenues par le Groupe ILIAD

La norme IFRS 1 relative à la première adoption des IFRS prévoit des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre du référentiel comptable international. Le Groupe ILIAD a retenu les options comptables suivantes :

Regroupement d'entreprises

Le Groupe ILIAD a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Utilisation d'un coût présumé (juste valeur ou réévaluation)

Le Groupe ILIAD a choisi de ne pas utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 permettant d'utiliser une évaluation à la juste valeur réalisée au 1^{er} janvier 2004 (date du bilan d'ouverture IFRS) comme coût présumé à cette date.

Le Groupe n'a par ailleurs jamais pratiqué de réévaluation.

Conversion des comptes d'une entité étrangère

Le Groupe ILIAD ne détient pas de filiales étrangères. Il n'est donc pas concerné par les options possibles de conversion des comptes.

Stock options et autres paiements fondés sur des actions

Le Groupe ILIAD a appliqué les principes définis par la norme IFRS 2 concernant les paiements fondés sur des actions pour des plans de stock options lorsque cette application était obligatoire.

De ce fait, les plans d'options octroyées antérieurement au 7 novembre 2002 n'ont fait l'objet d'aucun retraitement.

2.2 Impacts sur les capitaux propres et le résultat 2004

Le tableau suivant permet d'effectuer la réconciliation des capitaux propres d'ouverture (1^{er} janvier 2004), de clôture (31 décembre 2004), ainsi que du résultat net 2004 entre normes Françaises et normes IFRS en indiquant pour chacun d'eux l'impact chiffré des ajustements effectués.

En milliers d'Euros	Capitaux propres d'ouverture (au 01/01/04)	Capitaux propres de clôture yc RN 2004 (au 31/12/04)	Résultat net 2004
Normes Françaises	55 227	178 285	40 832
Consolidation de la société TOUTCOM	+ 69	0	- 69
Provisions retraites	- 83	0	0
Impôts différés sur provisions retraites	+ 27	0	0
Amortissements des écarts d'acquisition	0	+ 254	+ 254
Réaffectation des actions propres	0	- 62	- 24
Stock options	0	0	- 275
Normes IFRS	55 240	178 477	40 718

2.3 Impacts sur le résultat 2004

COMPTÉ DE RESULTAT En milliers d'Euros	31/12/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS	Ref.	Ajustements IAS / IFRS	31/12/04 IAS / IFRS
Chiffre d'affaires	491 446		0	491 446
Autres produits de l'activité	0		0	0
Achats consommés	(281 354)		0	(281 354)
Charges de personnel	(21 481)	2.6.6	(275)	(21 756)
Charges externes	(65 548)		(2)	(65 550)
Impôts et taxes	(3 117)		0	(3 117)
Dotations aux provisions	(3 025)	2.6.1	(43)	(3 068)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	2 511		0	2 511
Autres produits et charges d'exploitation	(6 294)			(6 294)
Résultat opérationnel avant amortissements R.O.A.A.	113 138		(320)	112 818
Dotations aux amortissements	(57 406)	2.6.3	254	(57 152)
Résultat opérationnel courant	55 732		(66)	55 666
Autres produits et charges opérationnels	2 556		0	2 556
Résultat opérationnel	58 288		(66)	58 222
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	942	2.6.7	(24)	918
Coût de l'endettement financier brut	(972)		0	(972)
Autres produits et charges financiers	2 755	2.6.1	(24)	2 731
Cour de l'endettement financier net	2 725		(48)	2 677
Charge d'impôt	(20 181)		0	(20 181)
Quote-part du résultat net des sociétés mise en équivalence	0		0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	40 832		(114)	40 718
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		0	0
RESULTAT NET	40 832		(114)	40 718
. Part du Groupe	40 831		(114)	40 717
. Intérêts minoritaires	1		0	1

Résultat net par action des activités poursuivies		0.76
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		0.75
Résultat net par action des activités abandonnées		/
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		/
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		0.76
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		0.75

2.4 Impacts sur le bilan au 1^{er} janvier 2004

Passage bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 : ACTIF

BILAN EN NORMES FRANCAISES En milliers d'Euros	NET avant IFRS	Reclassements	Retraitements	NET après IFRS	Note
Actif immobilisé					
Ecarts d'acquisition	3 869	/	/	3 869	
Immobilisations incorporelles	45 528	(44 407)	/	1 121	2.6.8
Immobilisations corporelles	73 317	44 407	/	117 724	2.6.8
Immobilisations financières	1 630	/	/	1 630	
Total de l'actif immobilisé	124 344	/	/	124 344	
Actif circulant					
Stocks et en cours	4 134			4 134	
Clients et comptes rattachés	38 017		(6)	38 011	
Autres créances et comptes de régularisation	43 051		79	43 130	2.6.1
Valeurs mobilières de placement	2 571			2 571	
Disponibilités	8 786			8 786	
Total de l'actif circulant	96 559	/	73	96 632	
TOTAL DE L'ACTIF	220 903	/	73	220 976	

Passage bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 : PASSIF

BILAN EN NORMES FRANCAISES En milliers d'Euros	NET avant IFRS	Reclassements	Retraitements	NET après IFRS	Note
Capitaux propres (Part du Groupe)					
Capital	1 000			1 000	
Primes	1 126			1 126	
Réserves consolidées	53 101		13	53 114	
Total capitaux propres (Part du Groupe)	55 227	/	13	55 240	
Intérêts minoritaires	0	/	/	0	
Provisions pour risques et charges	6 745		15	6 760	2.6.1&2
Dettes					
Emprunts et dettes financières	20 877			20 877	
Fournisseurs et comptes rattachés	106 700		45	106 745	2.6.1
Autres dettes et comptes de régularisation	31 354			31 354	
Total provisions et dettes	165 676		60	165 736	
TOTAL DU PASSIF	220 903		73	220 976	

2.5 Impacts sur le bilan au 31 décembre 2004

BILAN ACTIF En milliers d'Euros	31/12/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS	Ref.	Ajustements IAS / IFRS	31/12/04 IAS / IFRS
Ecarts d'acquisition Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Autres actifs financiers Actifs d'impôts différés Autres actifs non courants	4 206 127 383 141 241 5 079 5 280 66	2.6.3 2.6.8 2.6.8 2.6.1	254 (126 408) 126 408 - 8 0 0	4 460 975 267 649 5 071 5 280 66
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	283 255		246	283 501
Stocks Actifs d'impôts exigibles Clients et autres débiteurs Autres actifs financiers Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 086 0 102 358 295 30 547	2.6.1 2.6.7	0 0 54 0 (62)	10 086 0 102 412 295 30 485
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	143 286		(8)	143 278
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	0		0	0
TOTAL DE L'ACTIF	426 541		238	426 779

BILAN PASSIF En milliers d'Euros		31/12/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS	Ref.	Ajustements IAS / IFRS	31/12/04 IAS / IFRS
Capital	10 000			0	10 000
Réserves consolidées	84 522			192	84 714
Prime d'émission	83 763			0	83 763
CAPITAUX PROPRES	178 285			192	178 477
<i>Dont</i>					
<i>. Part du Groupe</i>	<i>178 285</i>			0	<i>178 476</i>
<i>. Intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>			0	<i>1</i>
Provisions à long terme	540			0	540
Passifs financiers	5 245			0	5 245
Impôts différés	0			0	0
Autres passifs non courants	5 131			0	5 131
PASSIFS NON COURANTS	10 916			0	10 916
Provisions à court terme	952			0	952
Dette d'impôts	6 258			0	6 258
Fournisseurs et autres créiteurs	206 021	2.6.1		44	206 065
Passif financiers	24 109			2	24 111
PASSIFS COURANTS	237 340			46	237 386
PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	0			0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	426 541			238	426 779

2.6 Description des principaux retraitements IFRS

2.6.1 Périmètre

La société TOUTCOM qui jusqu'alors était non consolidée car sa dissolution était envisagée, a été prise en compte dans le périmètre de consolidation. Le Groupe ILIAD n'entend plus à ce jour procéder à sa dissolution.

Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale, avec pour conséquence une augmentation de 69 KEuros des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

2.6.2 Provisions pour retraites et avantages similaires

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » sont similaires à celles appliquées en normes française en 2004 avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2004 suite à la recommandation 2003-R 01 du Conseil national de la comptabilité et au communiqué du CNC du 22 juillet 2004 en précisant les modalités de première application.

L'effet de ce changement de méthode en normes française a été imputé en diminution des capitaux propres pour un montant de 56 KEuros en contrepartie d'une augmentation des provisions pour risques de 83 KEuros et d'un impact « impôts différés » de 27 KEuros.

2.6.3 Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Comme indiqué précédemment au paragraphe 2-1, le Groupe ILIAD a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004, ce qui génère un impact positif au compte de résultat de 254 KEuros.

Il n'existe par ailleurs aucun indice de perte de valeur ; par conséquent, aucune perte de valeur n'a été constatée au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et dans les comptes de l'exercice 2004.

2.6.4 Impôts différés

Le seul impact sur le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 relatif aux impôts différés actifs (27 KEuros) est lié à la constatation des provisions retraites (cf. ci-dessus).

L'application des normes IFRS n'a aucun impact sur les impôts différés figurant au bilan au 31 décembre 2004.

2.6.5 Frais de développement

Les frais de développement engagés par les équipes de recherche de la société FREEBOX étaient déjà activés dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français. Ils ne sont pas impactés par le passage aux normes internationales.

La société FREE dispose également de quelques personnes affectées à des opérations de recherche et de développement.

L'essentiel des opérations de développement remplissant les critères prévus par la norme IAS 38 ont été engagés au cours des années 1999 à 2001. Compte tenu d'un amortissement sur la durée de consommation par le Groupe des avantages économiques futurs attendus de ces frais, cette activation potentielle demeure sans impact sur les capitaux propres d'ouverture en IFRS.

Au cours des années 2002 et 2004, les équipes de recherche de FREE se sont consacrées en grande partie à l'amélioration des services existants. De tels frais ne remplissent pas les critères devant conduire à une activation.

2.6.6 Stocks options et offres réservées aux salariés

Selon les principes comptables Français, aucune charge n'est constatée lors de l'attribution des stocks options aux salariés. Au contraire, la norme IFRS 2 prévoit l'enregistrement d'une charge en contrepartie des services obtenus dans le cadre des plans de souscription d'actions (et assimilés) accordés aux employés.

En application de l'exception prévue par la norme IFRS 1, le Groupe ILIAD a choisi de ne pas appliquer la norme IFRS 2 aux plans octroyés avant le 07 novembre 2002 (cf. note 2-1). Par ailleurs, aucun plan n'a été octroyé entre cette date et le 1^{er} janvier 2004. L'application de la norme IFRS 2 est donc sans conséquence sur le bilan d'ouverture établi selon les normes internationales.

Le plan d'option de souscription octroyé par le Groupe ILIAD à ses employés en janvier 2004 a entraîné la constatation au titre de l'exercice 2004 d'une charge de 275 KEuros avec pour contrepartie les capitaux propres.

2.6.7 Actions propres

Selon les principes français, les titres d'autocontrôle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « valeurs mobilières de placements » lorsque ces titres ont fait l'objet d'une affectation explicite à la régularisation des cours de Bourse ou à l'attribution aux salariés.

La norme IAS 32 prévoit la comptabilisation des titres d'autocontrôle en diminution des capitaux propres. Elle prévoit également la comptabilisation en capitaux propres des résultats induits par la détention de tels titres.

Le Groupe ILIAD ne détenait pas d'actions propres à fin 2003. Le bilan d'ouverture n'est donc aucunement impacté.

Lest titres d'autocontrôle détenus au 31 décembre 2004 ont été virés en diminution des capitaux propres (62 KEuros).

Les plus-values dégagées courant 2004 par des opérations portant sur de tels titres (24 KEuros) ont été également réaffectés dans les capitaux propres diminuant d'autant le résultat de l'exercice 2004.

2.6.8 Principaux reclassements au bilan

Les comptes de bilan ont fait l'objet de reclassements afin de conformer leur présentation aux règles IFRS.

Les principaux reclassements au 1^{er} janvier 2004 sont les suivants :

- Le solde du poste « Droits d'usage irrévocables » (IRUs) classé en immobilisations incorporelles au bilan en normes française a été reclassé en immobilisations corporelles pour 24 312 KEuros.
- Le solde du poste « Frais d'accès aux services » classé en immobilisations incorporelles au bilan en normes française a été reclassé en immobilisations corporelles pour 20 095 KEuros.

Les principaux reclassements au 31 décembre 2004 sont les suivants :

- Le solde du poste « Droits d'usage irrévocables » (IRUs) classé en immobilisations incorporelles au bilan en normes française a été reclassé en immobilisations corporelles pour 71 301 KEuros
- Le solde du poste « Frais d'accès aux services » classé en immobilisations incorporelles au bilan en normes française a été reclassé en immobilisations corporelles pour 57 107 KEuros.

Les créances et dettes d'impôts différés sont présentées désormais dans les éléments non courants, soit au 31 décembre 2004 :

- Créance d'impôts différés pour un montant de 5 280 KEuros
- Dette d'impôts différés pour un montant de 0 KEuros

Les provisions et dettes dont l'échéance est située à plus de 12 mois ont été reclassées en passif non courant. Il s'agit pour l'essentiel :

- Des dettes financières à plus d'un an pour un montant de 5 245 KEuros
- Des dettes diverses pour un montant de 5 131 KEuros correspondant notamment aux passifs de la société ONE TEL antérieurs à son redressement judiciaire et pour lesquels un plan d'apurement est en cours

2.6.9 Principaux reclassements au compte de résultat

Indépendamment des retraitements IFRS détaillés ci-dessus, les agrégats du compte de résultat ont fait l'objet de reclassement afin de mettre en conformité leur présentation aux règles IFRS. Les principaux reclassements au 31 décembre 2004 concernent :

- La ventilation du solde positif de 5 168 KEuros du résultat exceptionnel en normes comptables françaises principalement en :
 - Achats pour un montant de – 807 KEuros
 - Charges de personnel pour un montant de – 83 KEuros
 - Autres produits et charges d'exploitation pour un montant net de 2 733 Keuros
 - Autres produits et charges opérationnels pour un montant net de 2 556 Keuros

- La réaffectation de la production immobilisée (81 383 KEuros) en diminution des postes de charges concernées à savoir :
 - Achats consommés pour un montant de 80 890 KEuros
 - Charges de personnel pour un montant de 493 KEuros

- La réaffectation des transferts de charges (258 KEuros) en diminution des postes de charges auxquels ils se rapportent, soit :
 - Charges externes pour un montant de 53 KEuros
 - Charges de personnel pour un montant de 173 KEuros
 - Impôts et taxes pour un montant de 32 KEuros

La charge d'impôts différés de l'exercice 2004 est impactée (augmentation de 275 KEuros) par le reclassement de l'incidence des changements de taux de la contribution supplémentaire à l'impôt société. Cette charge était classée en résultat exceptionnel en normes Françaises.

2.7 Effets sur le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004

En milliers d'Euros	31/12/2004
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	40 718
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celle liées à l'actif circulant)	51 118
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	275
- / + Autres produits et charges calculés	- 15
- / + Plus et moins-value de cession	- 649
- / + Profits et pertes de dilution	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence	0
- Dividendes (titres non consolidés)	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	91 447
+ Coût de l'endettement financier net	54
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20 514
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	112 015
- <i>Impôts versés</i> (B)	-6 261
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantage a personnel) (C)	-5 928
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	99 826
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 175 753
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 259
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0
+ / - Incidence des variations de périmètre	- 1 739
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	0
+ / - Variation des prêts et avances consentis	- 133
+ Subventions d'investissements reçues	0
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement	0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	- 171 366
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	
. Versées par les actionnaires de la société mère	91 637
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0
- / + Rachats et reventes d'actions propres	- 40
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 9 354
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	17 886
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	- 16 115
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	- 972
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement	918
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	83 960
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	12 420
Trésorerie d'ouverture	10 673
Trésorerie de clôture	23 093

3 NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Référentiel comptable

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, le Groupe ILIAD a dû procéder à des estimations et faire des hypothèses qui ont affecté les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Le Groupe ILIAD a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Par ailleurs, certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs ; le Groupe ILIAD a ainsi choisi :

- De conserver la méthode de comptabilisation des stocks (FIFO)
- La méthode d'évaluation au coût historique amorti des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture,

3.2 Modalités de consolidation

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe ILIAD sont intégrées globalement.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe ILIAD exerce un contrôle conjoint font l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe ILIAD exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Les opérations et les soldes intragroupes significatifs sont éliminés.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées détenues en vue de la vente sont présentées sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. La norme IFRS 5 prévoit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

3.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- En résultat opérationnel pour les transactions commerciales
- En produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières

3.4 Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », ILIAD présente le compte de résultat par nature. Les normes internationales modifient de manière significative la présentation du compte de résultat, notamment en supprimant la notion de produits et de charges exceptionnels.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- Du résultat financier (coût de l'endettement financier net augmenté ou diminué des autres produits et charges financiers)
- Des impôts courants et différés
- Du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits inhabituels, peu fréquents, d'un montant particulièrement significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Enfin, le Groupe ILIAD a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaire, le résultat opérationnel avant amortissements, correspondant au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant dotations aux amortissements (ou provisions) des immobilisations corporelles et incorporelles.

3.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe ILIAD est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent

- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage
- enfin, s'agissant des cartes téléphoniques, la facturation a lieu lors de l'expédition ou de la mise en service de la carte. Les revenus ne sont toutefois pris en compte au sein des produits qu'au fur et à mesure de l'utilisation des cartes (c'est-à-dire de l'enregistrement des coûts de trafic correspondant) ou lors de l'arrivée de leur date de péremption.

Dès lors, la quote-part facturée mais non utilisée des cartes en service est portée au bilan sous la rubrique « produits constatés d'avance ».

3.6 Résultat par action

Le Groupe ILIAD présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture.

3.7 Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part de juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le Groupe dispose des douze mois qui suivent la date d'acquisition pour finaliser ces évaluations. Les intérêts minoritaires sont également évalués en fonction des justes valeurs de l'actif net identifiable.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif sous la rubrique « *Ecarts d'acquisition* ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en résultat en totalité sur l'exercice de leur réalisation.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen annuel, ainsi que lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le Groupe ILIAD analyse et apprécie la valeur recouvrable des écarts d'acquisition au niveau de chacune unité génératrice de trésorerie (UGT).

Le Groupe ILIAD a défini ses UGT par rapport à ses secteurs d'activités.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale estimée à partir des valorisations de marché et la valeur d'utilité.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

3.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38. Ils sont amortis suivant la durée des avantages futurs liés à ces frais.
- Les dépôts de codes, noms et fichiers clients font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'exploitation lorsqu'elle est connue. A défaut, ils font l'objet de tests de dépréciation.
- Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe ILIAD.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ▪ Constructions | 20 à 30 ans linéaire |
| ▪ Installations techniques | 3 à 14 ans linéaire ou dégressif |
| ▪ Installations générales | 10 ans linéaire |
| ▪ Matériel informatique | 3 à 5 ans linéaire ou dégressif |
| ▪ Mobilier et matériel de bureau | 2 à 10 ans linéaire ou dégressif |
-
- Les frais d'accès aux services de cohabitation engagés dans le cadre des opérations de dégroupage sont amortis sur une durée de 10 ans.
 - Les autres frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 3 ans.
 - Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession desdites fibres, soit 11, 15, 25 ou 27 ans.

3.10 Contrats de location-financement

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété d'un bien.

Dans cette hypothèse :

- Les biens ainsi financés figurent à l'actif pour leur valeur au contrat ou pour leur juste valeur lorsqu'il s'agit de contrats en cours à la date d'entrée d'une société filiale dans le périmètre de consolidation. Ils sont amortis sur leur durée de vie probable.
- Les financements correspondants sont intégrés aux dettes financières et font l'objet d'un plan de remboursement.
- Les charges de location-financement sont retraitées en remboursement d'emprunts et charges financières.

Les plus et moins values réalisées lors d'opérations de lease-back sont étalées en résultat sur la durée du contrat.

3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période, leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

3.12 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les autres titres immobilisés. Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe ILIAD estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable.

3.13 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évaluation des taux d'intérêts. Les parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées selon l'option de la juste valeur : les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat de la période, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.14 Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO.

Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restant à supporter jusqu'à leur vente.

3.15 Créances

Les créances sont valorisées à leur coût amorti : une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

3.16 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » les impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture sur :

- tous les décalages temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation lorsqu'ils portent sur des actifs incorporels non amortis ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise,
- les déficits fiscaux reportables lorsque leur récupération est considérée comme probable,
- les retraitements et éliminations opérés sur les comptes consolidés qui ont une incidence sur la base taxable d'exercices futurs.

Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société ou l'ensemble intégré fiscalement à laquelle ils se rapportent a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés conformément à IAS 12.

3.17 Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

3.18 Engagements de retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la «méthode des Unités de Crédit Projetées» avec répartition des droits au prorata des droits au terme.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

Les hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite à fin 2003 et 2004 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5 %
- taux d'inflation : 2 %

- taux de progression des salaires : 3 %

3.19 Produits constatés d'avance

La méthode d'appréhension du chiffre d'affaires en comptabilité décrite ci-avant entraîne l'enregistrement en produits constatés d'avance :

- de la quote-part des revenus publicitaires facturés sur l'exercice correspondant à des périodes d'affichage postérieures à la date d'arrêté des comptes consolidés,
- de la quote-part non consommée des revenus de cartes téléphoniques.

3.20 Plan d'options de souscriptions d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options d'achat et de souscription d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions ILIAD accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité étendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en action et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

3.21 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

3.22 Recours à des estimations

La production des états financiers établis conformément aux normes IFRS conduit la direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les

montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées